

COMMISSION DU FOOTBALL ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mme Véronique AMBLARD
MM. Jean-Noël AMBLARD, Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE.

* * * * *

► Election du bureau

Le bureau est reconduit.

- Présidente : Véronique AMBLARD
- Secrétaire : Jean-Paul MORERE
- Secrétaire Adjoint : Jean-Noël AMBLARD
- Membres : Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE

Adoption de PV : Le PV de la réunion du 13/01/2026 est adopté à l'unanimité.

Coupe SENIQUETTE : 2 clubs engagés CHEMINOTS de GERZAT et CENTESIA.

Championnat : GAZELEC monte en D1
Le club d'IMMENCITE repart en D2
Les clubs de ASC AIA et VOLVIC SOURCES sont mis en sommeil

Suite à l'information concernant la location des terrains de Football de la ville de Clermont-Ferrand, la Commission fera un courrier à l'adjoint aux sports.

REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés.

La commission renouvelle ses félicitations pour la saison 2025/2026 à :

CENTESIA champion de D1 et D2, également vainqueur de la Coupe BOSSIN et de la Coupe SENIQUETTE.

GAZELEC monte en D1

Merci à la ville d'AULNAT et au club pour le prêt des installations et l'accueil chaleureux lors de la finale de la Coupe BOSSIN.

Le DISTRICT a offert des récompenses aux 2 équipes.

La présidente fait un tour de table pour vérifier et actualiser les coordonnées des clubs

► CHAMPIONNAT

Annonce de la composition des poules.

D1 : AS MEDICALE PLUS 1 – B.I.B.F.C1 – CENTESIA1 – COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS –
GERZAT CHEMINOTS 1 – TRAMINOTS CLT – GAZELEC.

D2 : AS MEDICALE PLUS 2 – B.I.B.F.C2 – CENTESIA 2 – C.H.U CLT – IMMENCITE – GERZAT CHEMINOTS 2.

Pour cette poule composée de 6 équipes, ce championnat se disputera en 2 phases :

Une première phase où les 6 équipes se rencontreront en matchs aller et retour soit 10 matchs, puis une deuxième phase où les 3 premiers de la phase 1 se disputeront la première place et les 3 autres les places de classement soit 4 matchs.

COUPE BOSSIN

9 clubs engagés : AS MEDICALE PLUS 1 – B.I.B.F.C1 – CENTESIA1 – COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS –
GERZAT CHEMINOTS 1 – TRAMINOTS CLT – GAZELEC – CHU – IMMENCITE.

► RAPPELS IMPORTANTS

DOUBLE LICENCE

Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit :

D1 : 8 DL - D2 : 9 DL

LICENCE DIRIGEANT : Article 6.1 des règlements généraux LAURA FOOT 2024/2025 **minimum 3.**

DELEGUES AU TERRAIN : l'équipe recevante doit en présenter 2 (FMI)

PARTICIPATION AVEC LES EQUIPES RESERVES DES JOUEURS AYANT EFFECTUE LE DERNIER MATCH AVEC UNE EQUIPE EVOLUANT AU NIVEAU SUPERIEURE :

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

MUTATION (changement de club)

Exonération des droits de mutation pour le football entreprise. Lors de la demande de licence préciser dans les commentaires exonération article 90 règlement FFF pour le foot diversifié de niveau B.

FORFAIT ARBITRAGE : il reste fixé à 36 euros par match à payer par l'équipe qui reçoit.

NOUVELLE PROCEDURE A APPLIQUER POUR REPORT DE MATCHS :

Report ne plus envoyer de mail ou sms au District et à l'arbitre seule la commission autorise le report.

Les référents à contacter :

Jean-Paul MORERE tel : 06 67 30 03 20 jeanpaulmorere@orange.fr

Régis DEBATISSE tel : 06 78 20 90 26 regisdebatisse@hotmail.fr

Ils se chargeront d'aviser le District et l'arbitre et concerteront avec les responsables des 2 équipes une nouvelle programmation du match.

De même quand il n'y a pas d'arbitre désigné contacter la commission qui se chargera de prévenir le responsable des désignations, si vous faites un mail au secrétariat du district il ne sera pas pris en compte.

REPORTS DE MATCHS :

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que :

«Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2^{ème} report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis des référents et de la commission».

SANCTIONS :

1 – Avertissements : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

2 – Suspensions : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre à **partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

3- Participation : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

ENVOI FMI : Au plus tôt après la rencontre.

En cas de problème pour la réalisation d'une FMI, vous devez prendre contact avec le Correspondant FMI désigné par le District, à savoir : **M. BERTRAND Jérôme – 06 22 72 83 54** ou jerome.b8@wanadoo.fr

A l'AG du District il a été décidé qu'en cas de problème de FMI si vous n'avez pas contacté M.BERTRAND vous avez match perdu

PAIEMENT DES RELEVES FINANCIERS :

Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement. En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District ou à la LIGUE de différer l'encaissement de votre chèque.

Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS après avoir reçu un mail sur la boîte laurafoot.net.

CHALLENGE NUMEROS N°10 est reconduit par l'équipementier.

DOTATION NIKE chaque club a reçu un mail de la FFF pour un bon de réduction de 325€ sur la plateforme NIKE à utiliser avant le 30 septembre 2026.

La commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

Prochaine réunion mardi 12 janvier 2027. Commission 18h00, clubs 19h00.

La Présidente :

Véronique AMBLARD

Le secrétaire :

Jean-Paul MORERE